Ville de Mèze

N°46

DÉCISION DE M. LE MAIRE

Attribution de marchés publics

Prestation de feux artifices pour la Fête de Mèze 2024

M. Le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 Décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés Mille et une étoile, Pyragric Industrie et Colors Events Production dans le cadre de la consultation ;

Vu l'analyse des offres ;

Considérant que l'offre présentée par l'entreprise PYRAGRIC INDUSTRIE se révèle être l'offre la plus avantageuse ;

DÉCIDE :

Article 1 :
L'offre présentée par l'entreprise PYRAGRIC INDUSTRIE, 639 avenue de l'Hippodrome CS 50110 69141 Rillieux la Pape cedex est retenue pour le feu d'artifices de la fête de Mèze pour un montant de 17 500 € HT.

Article 2 :
Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la Ville de Mèze, compte 6232 - chapitre 011.

Article 3 :
Le Maire, par délégation n° 15 en date du 15 Décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Ville de Mèze

N°46

Article 4 :
La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site internet de la ville, rubrique « actes administratifs »
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 :
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze – rubrique « Actes administratifs » ainsi que de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	27.05.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	27.05.2024
Acte publié, affiché et notifié le	27.05.2024

ACTE EXECUTOIRE

Fait à Mèze, le 24 mai 2024

Le Maire,
Thierry BAËZA

MAIRIE de MEZE
Départ. de l'Hérault